

# **COPROPRIETE « AZUREA »**

## **CONSEILS SYNDICAUX ET VISITES D'IMMEUBLE**

### **Visite du 15 Juin 2021**

#### **Etaient présents :**

*Madame PERIAT*

*Monsieur COACHON – Monsieur LEPESME – Monsieur BOCQUET*

#### **Les points suivants ont été vus :**

##### **Comptes :**

- Madame PERIAT et M. BOCKET confirment qu'ils ont procédé à la vérification des comptes.
- Il apparaît que la sécurité incendie doit être mutualisée en CCG car les garages, parkings extérieurs et en sous-sol, concernés par le contrôle et disposant d'éléments de sécurité, desservent l'ensemble des entrées.
- Voir pour le remboursement de l'assurance concernant la recherche de fuite effectuée au bâtiment D.
- Faire un état de fiches travaux pour les Espaces Verts.
- Pas d'observation sur les impayés.

##### **Interventions :**

- L'entreprise FRED INOV a confirmé à M. COACHON qu'il interviendrait en juin pour les travaux du bâtiment D
- Demander un devis à l'entreprise FRED INOV pour la réfection de peinture du hall d'entrée du bâtiment B ainsi que des portes du 1<sup>er</sup> étage des 4 bâtiments.
- Voir la société VAD pour le nettoyage des portes des escaliers au 1<sup>er</sup> étage, en attendant la réfection.
- Le syndic de la copropriété voisine confirme que les travaux ont été votés, mais que le financement de ces derniers n'a pas été voté.
- Confirmer la pré-commande pour les batardeaux à mettre en place dès le mois de septembre. Il convient de relancer au sujet des subventions de fonds BARNIER.

##### **Devis :**

- Le conseil syndical donne son accord pour le devis SRTB d'un montant de 410€ concernant la réparation du joint (attendre le retour de M. RONXIN pour établir un autre devis car il rencontre le même problème dans son appartement).
- Rappeler à la société ART ET COUVERTURE sa promesse faite à M. COACHON d'intervenir sur les gouttières fuyantes.
- Demander un devis à la société BATINORME pour la peinture des pergolas en béton.
- Demander un devis pour mettre du treillis soudé sur le mur de clôture afin d'empêcher les sangliers de pénétrer dans la copropriété, car la copropriété voisine, même si elle a voté les travaux, n'a pas voté le financement et rien ne pourra être entrepris avant au moins une année.

##### **Sécurité Incendie :**

- Le devis ADI d'un montant de 172.68€ pour le remplacement de la batterie du bâtiment A est à accepter.
- Le devis pour le remplacement des détecteurs optique d'un montant de 554€ est mis en attente tant que le changement ne sera pas obligatoire.
- Adresser le devis de ADI pour le changement BAES à l'entreprise EGB MARTEL afin qu'elle puisse faire une proposition.

##### **Assurance :**

- Le bilan est fait sur les dossiers assurance.
- Voir pour le dossier sinistre « Bris de glace » au bâtiment B à prendre en charge par l'assurance (pas de franchise dans l'intercalaire avec DIOT IMMOBILIER).

##### **Courriers & Notes :**

- Proposer au conseil syndical une note circulaire au sujet des chiens, à envoyer à l'ensemble des copropriétaires en les invitant à respecter les parties communes et en leur expliquant l'impact sur les charges de copropriété qui augmenteront si la situation perdure.
- Faire un courrier pour rappeler l'interdiction d'arroser et nettoyer à grande eau les terrasses, et ce par respect pour les occupants des étages inférieurs, que M. BOCKET se chargera de diffuser aux occupants non respectueux.

